



COMMUNE DE CASTELNAUDARY

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Castelnaudary

Par arrêté municipal n°2024-0613 du 22 octobre 2024, Monsieur le Maire de Castelnaudary a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité, procédure prescrite par délibération du Conseil Municipal n° 2020-135 du 10 juillet 2020.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs :

**DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 A 8H30 AU VENDREDI 13 DECEMBRE 2024 A 17H00.**

A cet effet, Monsieur Christian BELONDRADE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier par décision n° E24000120/34 du 3 octobre 2024.

Le siège d'enquête publique est établi à la Mairie de Castelnaudary  
Hôtel de Ville - Cours de la République - BP 1100 - 11491 Castelnaudary Cedex

Le dossier, au format papier et numérique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés et consultables à la mairie de Castelnaudary, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques>
- sur un poste informatique réservé à cet effet à la Mairie de Castelnaudary – service urbanisme
  - Au service urbanisme de la Commune aux heures d'ouverture

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : [RLP@ville-castelnaudary.fr](mailto:RLP@ville-castelnaudary.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Castelnaudary :

- le Jeudi 14 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le Jeudi 28 novembre 2024 de 14h00 à 16h00 ;
- le Jeudi 12 décembre 2024 de 9h00 à 12h00.

Son rapport et ses conclusions transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Mairie et sur le site internet : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques>

Toute information concernant le projet de révision du Règlement Local de Publicité pourra être demandée au service urbanisme de la Commune de Castelnaudary.

A Castelnaudary, le 22 octobre 2024,



Le Maire,

Patrick MAUGARD